

## **NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT (Paris, le 25 septembre 2001)**

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

-----

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa neuvième réunion le 25 septembre 2001 à Paris (France) sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances et du Budget du Burkina Faso.

Les Etats membres suivants y ont participé : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également pris part aux travaux, un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Les Etats membres et Institutions suivants n'ont pas été représentés: Comores, Guinée Equatoriale, Mauritanie, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Banque Centrale des Comores, Banque Centrale de la République de Guinée, Banque Centrale de Mauritanie, et Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT rapportait les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour comportait les points suivants:

- Nomination du Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT,
- Etats des ratifications du Traité, des versements des contributions au Fonds AFRISTAT et mesures à prendre,
- Désignation des représentants des Etats membres à la Commission de discipline,
- Etat d'avancement du Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC),
- Questions diverses.

Avant l'adoption de l'ordre du jour, Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE a transmis au Conseil des Ministres les regrets de Madame Anne KONATE, Président en exercice du Conseil qui n'a pu faire le déplacement à Paris en raison d'autres obligations.

L'ordre du jour a été adopté sans modification.

#### **1. NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT D'AFRISTAT**

Sur proposition du Comité de Direction et après en avoir délibéré, le Conseil des Ministres a décidé de renouveler pour une période de quatre (4) ans le mandat de Directeur Général Adjoint de Monsieur Martin BALEPA.

#### **2. ETAT DES RATIFICATIONS DU TRAITE, DES VERSEMENTS DE CONTRIBUTIONS AU FONDS AFRISTAT ET MESURES A PRENDRE**

Concernant les ratifications, le Conseil des Ministres a noté que trois Etats membres n'ont pas encore ratifié le Traité et que trois autres qui l'ont ratifié n'ont toujours pas déposé les instruments de ratification auprès du gouvernement malien.

Concernant le versement des contributions au Fonds AFRISTAT, le Conseil a noté avec satisfaction une amélioration de la situation depuis sa huitième réunion.

A l'issue des délibérations, le Conseil a décidé de donner un nouveau délai de 12 mois à compter du 25 septembre 2001 pour que les Etats concernés ratifient et/ou déposent les instruments de ratification auprès du gouvernement malien et versent l'intégralité de leurs contributions au Fonds AFRISTAT.

Au delà de ce nouveau délai de 12 mois, les dispositions réglementaires s'appliqueraient pleinement aux Etats qui demeureraient en infraction.

### 3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Sur proposition du Comité de Direction et après en avoir délibéré, le Conseil des Ministres a désigné le Tchad et le Togo comme représentants des Etats membres à la Commission de discipline instituée par l'article 34 du Statut du personnel de la Direction Générale d'AFRISTAT.

Le mandat du Tchad et du Togo couvre la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2003.

### 4. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME STATISTIQUE MINIMUM COMMUN (PROSMIC)

Le Conseil des Ministres a entendu un rapport du Directeur Général d'AFRISTAT sur l'état d'avancement du Programme Statistique Minimum Commun des Etats membres dénommé PROSMIC.

Le PROSMIC constitue le cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT au cours de la période 2001-2005. Il couvre six (6) domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles.

Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès accomplis par les Etats membres depuis l'adoption du PROSMIC le 19 septembre 2000, notamment en ce qui concerne la rénovation du cadre institutionnel qui régit le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux.

Il encourage les Etats membres à veiller à une bonne exécution du PROSMIC et lance un appel aux partenaires au développement pour qu'ils apportent leur soutien à ce programme.

### 5. QUESTIONS DIVERSES


Au titre des questions diverses, le Conseil a entendu une communication du Directeur Général d'AFRISTAT relative aux problèmes posés par l'organisation actuelle des sessions du Conseil des Ministres en marge des réunions semestrielles des Ministres de l'Economie et des Finances de la Zone Franc: durée trop courte des réunions, difficultés pratiques pour tous les membres du Conseil de participer aux travaux notamment les Ministres en charge de la statistique qui ne sont pas Ministres des Finances et les représentants des deux Etats membres d'AFRISTAT non-membres de la Zone Franc.

Après un large débat, le Conseil a décidé que dorénavant ses réunions se tiendront à la veille des réunions des Ministres de l'Economie et des Finances de la Zone franc et pourront durer si nécessaire une demi-journée, l'autre demi-journée pouvant être consacrée aux réunions du Conseil des Ministres de la CIMA.

Enfin, le Conseil des Ministres a décidé que, pour ses réunions futures, la Direction Générale d'AFRISTAT préparerait un compte rendu au lieu d'un relevé de décisions.

Fait à Paris, le 25 septembre 2001

Le Ministre Délégué Auprès du  
Premier Ministre Chargé des Finances  
et du Budget



Jean-Baptiste M. P. COMPAORE  
Chevalier de l'Ordre National